



ÉCONOMIE

Relance économique en vallée de l'Hérault, une priorité !

Publié le 30 septembre 2020

Relance économique : des aides concrètes pour les entreprises de la vallée de l'Hérault

La communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est engagée auprès des acteurs de l'économie pour aider les entreprises locales à traverser la crise liée à la pandémie de Covid19 et à relancer leur activité.

Le fonds de solidarité pour les entreprises

Le fonds de solidarité pour les entreprises s'est arrêté à la fin de l'état d'urgence, en juin dernier. A ce jour, il a aidé **356 entreprises** du territoire, près de **258 000€ d'aides de la communauté de communes** abondés de **500 000 € par la**

Région, une belle opération.

Exonérations de loyers

La communauté de communes a fait bénéficier l'intégralité des structures hébergées au sein de ses 2 hôtels d'entreprises (Camalcé à Gignac et 3 fontaines au Pouget), d'une **exonération des loyers de mars, avril et mai 2020**. Sont concernées : Zeph Exalto, ADR sas, La citronette et Oléo-sine.

En parallèle, la communauté de communes a accompagné les entreprises installées sur la zone commerciale Cosmo et a entrepris des négociations auprès de Pitch promotion. **95 000€ de loyers exonérés pour 11 commerces**.

Enfin, la communauté de communes s'est engagée à faire un **versement immédiat de 100% de l'aide à l'immobilier d'entreprises** pour les demandes ayant déjà fait l'objet d'une délibération positive. 3 entreprises concernées dont 2 commerces avec un point de vente direct et un hébergement touristique.

Aide à la création de sites vitrines pour les domaines viticoles

Le confinement, la fermeture des cafés et restaurants, l'annulation des salons professionnels ont affecté le secteur viticole et 14% des entreprises du territoire sont dans le secteur agricole.

La vente en ligne, associée aux systèmes de drive ou de livraison leur a permis de réagir et d'adapter leurs pratiques pour maintenir leur activité.

4 domaines : Clos d'Anis, Mas des Libris, Mas des arômes et le clos des Combals ont bénéficié de l'aide au développement de sites internet marchands **1000 € par projet** dans la limite d'une enveloppe de 20 000 euros.

Plus d'infos sur le **bonus OCCAL** qui continue jusqu'au **31 décembre prochain** pour les dépenses engagées jusqu'au **15 novembre** [ici](#).

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS